



Proposition de renvoi / Déclarations de planification

Version 3

brm / 6 mars 2023

CHA 5 2021.STA.644 Sous-projet 2 : Projet « Avenir Berne romande » Vers une administration francophone moderne, accessible et efficiente

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
	Rückweisungsantrag		
Le-Centre (Gerber)	Renvoi avec la charge de soumettre au Grand Conseil une proposition comportant un site unique pour toutes les unités administratives (police et Ministère public, Tribunal et autres domaines de l'administration). Les variantes de solution globale pour le Jura bernois, estimation des coûts comprise, sont à présenter aussi vite que possible au Grand Conseil : V1 — sur le site de Tavannes Machines V2 — nouveau bâtiment à Tavannes		
CIRE (Graber)	1. En cas de réexamen du projet « Avenir Berne romande », le Conseil-exécutif est prié de maintenir la réorganisation prévue par pôles de compétences cohérents, cela afin de respecter le principe de la concentration régionalisée. Le redéploiement spatial des unités administratives cantonales, des institutions judiciaires et sécuritaires et des établissements de formation du degré secondaire II par pôles de compétences tel qu'il est prévu dans le projet initial doit être respecté.	+	
CIRE (Graber)	2. Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en œuvre le projet ABR dans le but de mettre fin à la question jurassienne, en maintenant des emplois et des services de qualité pour la population et les communes qui ont fait le choix de rester dans le canton de Berne.	+	
CIRE (Graber)	3. Si le Conseil-exécutif devait être contraint de réduire les coûts d'infrastructure induits par la mise en œuvre du projet « Avenir Berne romande », il est chargé de réaliser les économies qui lui seront imposées en priorité dans le domaine des aménagements provisoires, sans remettre en question l'organisation des pôles de compétences.	+	

CIRE (Graber)	6.	La priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments est mise à jour en prenant en considération l'évolution des coûts de construction, la situation financière du canton et d'autres projets dans l'ensemble du canton, notamment le projet « Avenir Berne romande ». Le résultat de la mise à jour est présenté au Grand Conseil au plus tard en même temps que les crédits d'exécution pour les bâtiments en lien avec le projet « Avenir Berne romande ».	+
PVL (Vögeli)	7.	Il faut réduire les investissements dans les bâtiments. En revanche, les offres de prestations numériques en français doivent être renforcées.	-
CIRE (Graber)	4.	Les normes cantonales relatives aux surfaces de bureaux de 14,5 m2 par poste à plein temps pour les surfaces administratives sont respectées dans le cadre du projet « Avenir Berne romande », en particulier dans les nouveaux bâtiments. Le canton aménage d'éventuels espaces restés libres dans des bâtiments dont il est propriétaire afin de pouvoir les louer à des prix pratiqués dans la région.	+
CIRE (Graber)	5.	Le Grand Conseil ou les commissions compétentes sont informés d'ici la session d'automne 2023 des utilisations à venir des surfaces libres à Prêles et Bellelay qui entrent potentiellement en ligne de compte selon l'état de planification le plus récent.	+
PVL (Vögeli)	8.	Le Conseil-exécutif est chargé de présenter les avantages et inconvénients du site de Bienne en comparant les deux régions administratives du Jura bernois et du Seeland avec d'autres régions administratives (p. ex. l'Emmental-Haute Argovie et l'Oberland).	-
Riesen (ES)	9.	Le Conseil exécutif est chargé de prendre davantage en compte la desserte en transports publics des nouveaux lieux de l'administration francophone réorganisée. Cela s'applique en particulier aux locaux définitifs et aux services accueillant la population. Il serait important de s'engager en faveur d'une cadence de train à la demi-heure dans les localités concernées.	-
Le Centre (Gerber)	10.	Le Conseil-exécutif est chargé de réaliser un centre de prestations répondant aux exigences actuelles dans un lieu central du Jura bernois. À cette fin, il soumettra au Grand Conseil une proposition comportant un site unique pour toutes les unités administratives (police et Ministère public, Tribunal et autres domaines de l'administration). Les variantes de solution globale pour le Jura bernois, estimation des coûts comprise, sont à présenter aussi vite que possible au Grand Conseil : V1 sur le site de Tavannes Machines V2 nouveau bâtiment à Tavannes	-

Cette démarche offre au Jura bernois des places de travail modernes et centralisées qui contribuent à lutter contre l'exode de personnel qualifié hors du canton de Berne.